

Image not found or type unknown



Vivre en Espagne travailler en France

Par **LEM Kadijatou**, le **08/10/2019** à **09:13**

Bonjour,

une collègue et amie espagnole à quitté la France et notre entreprise pour regagner Madrid. Quelques mois après son départ, nous souhaiterions la voir réintégrer la société en travail à distance.

Peut elle bénéficier d un CDI?

Ou doit elle payer ses cotisations le cas échéant?

Qu est il pour la sécurité sociale?

Merci ci de vos réponses